

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMITE SYNDICAL**  
**SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSÉS**

**Séance du mardi 10 Mars 2020**

Délibération N°2020-03-02



<b>Nombre de délégués :</b>	<b>L'an deux mille vingt</b>
En exercice : 16	Le dix mars à dix-huit heures trente minutes
Délégués présents : 8	Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Bassy sous la présidence de Monsieur <b>Christian BUNZ</b>
Suppléants : 1	
Pouvoirs : 2	
Titulaires excusés : 3	
Titulaires absents : 5	<b>Date de convocation et d'affichage :</b> Le 4 mars pour une assemblée programmée le 11 mars 2020, puis modifiée au 10 mars 2020.
<b>DELEGUES PRESENTS :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER. <b>Délégués suppléants :</b> ▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Guy PONTAROLLO. <b>DELEGUES EXCUSES :</b> Monsieur Aurélien GLANDUT (suppléant Monsieur Guy PONTAROLLO présent), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à Monsieur François RICHER). <b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.	

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 CONFORME AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le percepteur de Frangy-Seyssel et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Ussets,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Receveur,

Après avoir débattu, le **Comité Syndical à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'année 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice,

- **DIT** que ce dernier n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de sa  
réception en Préfecture  
d'Annecy  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
**Christian BUNZ**

